

**DECISION SUR LA CELEBRATION DU CENTENAIRE
DU CONGRES NATIONAL AFRICAIN
Doc. Assembly/AU/15 (XVI) Add.4**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition de l'Afrique du Sud relative au Centenaire du Congrès national africain (ANC) ;
2. **FÉLICITE** l'ANC pour avoir franchi, depuis sa création en 1912, cette étape historique;
3. **APPROUVE** la proposition relative à l'appropriation et à la célébration, par l'Union africaine, de tous les mouvements de libération africains ainsi qu'à la reconnaissance de leurs réalisations ;
4. **REND HOMMAGE** aux pères fondateurs de l'Afrique pour le rôle qu'ils ont joué et pour les sacrifices qu'ils ont consentis dans leur dévouement à la cause de l'unification des peuples africains en lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et l'apartheid ;
5. **SALUE** l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui, par l'intermédiaire de son Comité de libération, a contribué à la libération et à l'autodétermination de l'Afrique du Sud ;
6. **SALUE ÉGALEMENT** les Etats et les mouvements de libération du continent, ainsi que les mouvements de solidarité internationaux, pour avoir été une source d'inspiration pour l'ANC, ainsi que le peuple sud-africain pour sa résistance à l'apartheid et pour être parvenu à se libérer ;
7. **S'INSPIRE** de l'ANC, qui est demeuré un mouvement uni et fondé sur des principes, de réputation et de nature nobles, ayant des objectifs historiques ;
8. **DÉCIDE** d'associer le centenaire de l'ANC et les anniversaires des mouvements de libération continentaux aux récentes festivités du cinquantenaire des indépendances d'un grand nombre de pays africains et aux Valeurs partagées de l'Afrique ;
9. **DEMANDE** à la Commission de collaborer avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud en vue de la célébration du Centenaire de l'ANC ;
10. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente Décision à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juin/juillet 2011 ;
11. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les États membres, de faire un tour d'horizon et d'établir une documentation sur l'histoire de la libération du continent ;

12. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à considérer les festivités du Centenaire de l'ANC comme un événement africain et à organiser des activités en solidarité avec l'Afrique du Sud à cet effet ;
13. **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle célèbre le 8 janvier 2012, la Journée du Centenaire de l'ANC.



2012

Decision on the Forthcoming Centenary of the African National Congress Doc. Assembly/A

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1253>

Downloaded from African Union Common Repository